

document à conserver

**D.I.C.R.I.M.**

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

**LES**  
**RISQUES**  
**MAJEURS**

## CONTACTS UTILES

Numéro d'urgence européen : **112**

Gendarmerie nationale : **17**

Pompiers : **18** (urgence non médicale)

SAMU : **15** (urgence médicale)

SAMU social : **115**

Météo France : 08 90 71 14 15

Mairie de Lissieu : 04 78 47 60 35

**LISSIEU**

MÉTROPOLE DE LYON

Par un arrêté du 24 janvier 2018, le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, rappelle aux communes le droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Cette information est consignée dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) consultable sur le site Internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Cette information est complétée par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que la mairie a établi et qui est consultable sur le site de la mairie : [www.lissieu.fr](http://www.lissieu.fr). La présente plaquette est un résumé de ce document.

L'information et la responsabilisation de chacun sont fondamentales pour faire face de façon efficiente à la survenance d'un risque majeur.

Yves JEANDIN

Maire de Lissieu

Conseiller de la Métropole de Lyon

## À LISSIEU RISQUES MAJEURS



**Inondation**  
niveau faible



**Transport de matières  
dangereuses**  
route nationale 6



**Tempête**



**Séisme**  
niveau faible



**Mouvement de terrain**  
chutes de blocs  
glissement de terrain



**Risque minier**  
cavité naturelle

Informez-vous en mairie des risques sur la commune, des modes d'alerte, des mesures de prévention et de protection mises en œuvre ainsi que des consignes de sécurité.

## Ce qu'il faut faire...



Suivant le risque, les secours pourront vous donner l'ordre de vous confiner ou d'évacuer. **Dans les 2 cas, préparez vous :**

### CONFINEMENT



Ayez à disposition le matériel nécessaire pour boucher ouvertures, portes et fenêtres (adhésif large, serpillières, chiffons, ciseaux), de quoi vous alimenter, une lampe ainsi qu'une radio et des piles de rechange.

**Se confiner :** S'isoler du danger. Se mettre à l'abri. S'enfermer dans un local clos, si possible sans fenêtre, en calfeutrants les ouvertures, les aérations, en arrêtant la ventilation, la climatisation et en réduisant le chauffage.

**Se confiner avec :** du ruban adhésif, des serpillières, des tissus (pour calfeutrer le bas des portes).

### EVACUATION



Renseignez-vous auprès de vos proches, de votre famille pour des possibilités d'hébergement en cas d'urgence.

**Evacuer :** Sortir d'un endroit où il est dangereux de rester pour se réfugier dans un lieu à l'abri du risque.

**Evacuer avec :** les papiers personnels (papiers d'identité...), des vêtements de rechange, des médicaments indispensables...



Ecouter les stations de radio locale pour suivre la progression des événements ainsi que les consignes de sécurité à respecter dictées par les autorités et les services de secours. (ex. France Info)

### Equipement minimum :

- lampe de poche
- radio avec piles de rechange
- bouteilles d'eau potable et nourriture
- papiers personnels (papiers d'identité...)
- vêtements de rechange
- couvertures
- médicaments indispensables et trousse de premiers secours

## ... et ne pas faire



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école,** vous risqueriez de mettre votre vie en danger et de bloquer la progression des secours.



**Ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.** Ne pas allumer le gaz et l'électricité. En cas d'émanation de produit toxique vous pourriez provoquer une explosion.



**N'utilisez pas de téléphone fixe ou portable** sauf pour signaler un accident, afin de ne pas encombrer les lignes de secours.

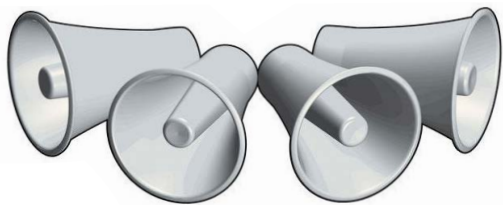


**Evitez d'utiliser votre véhicule**

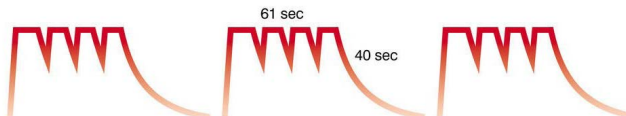


**Ne revenez pas sur vos pas.** Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.

# LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



## Début de l'alerte



Le signal national de début d'alerte consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacun et séparés par un intervalle de 5 secondes.

## Fin de l'alerte



Le signal de fin est un son constant de 30 secondes, il signifie que tout danger est écarté.

Chaque premier mercredi du mois à midi,  
les sirènes retentissent.  
Il s'agit d'un test de fonctionnement des dispositifs  
d'alerte des populations.



## MAIRIE DE LISSIEU

75 route Nationale 6 - 69380 Lissieu  
Tél : 04 78 47 60 35 / Fax : 04 78 47 39 20  
mairie@lissieu.fr / www.lissieu.fr

## HORAIRES D'OUVERTURE

Le lundi : ouvert uniquement sur rdv

Les mardis et jeudis : 8h30 - 12h00  
et 13h30 - 16h30

Le mercredi : 8h30 - 12h00

Le vendredi : 8h30 - 15h30

Le samedi : 9h00 - 12h00